Les pièges du conseil dans la classe coopérative

Des garde-fous pour un conseil

Dans la Pédagogie Freinet, la dimension coopérative est un des principes fondamentaux. Cette volonté d'agir pour une mise en place de la démocratie en classe ne saurait être remise en cause, mais elle n'empêche pas de faire preuve d'une certaine prudence. Comment déjouer les pièges qui président souvent à la mise en application de théories ? Avoir une intention est une chose, mais parfois le résultat ne répond pas aux prévisions et souhaits de l'adulte. Ici nous allons évoquer quelques pièges et quelques garde-fous correspondants.

Le conseil ne démarre pas, les participants ne s'investissent pas :

Le phénomène souligné ici est plus fréquent chez les collégiens et lycéens que chez les élèves de l'école primaire ou les réticences sont moins grandes et la parole moins inhibée.

Dans un pareil cas seul l'adulte se démène pour amener un semblant de discussion sur les problèmes à l'ordre du jour. Le conseil, comme toutes les autres techniques, ne peut être introduit dans la classe de façon arbitraire : il faut que le groupe en comprenne et en ressente son utilité sans quoi il sera reçu comme une discipline supplémentaire. C'est au conseil que se gèrent les projets propres de la classe, que se règlent les problèmes qui se présentent et que se prennent les décisions qui requièrent l'assentiment de tous. Il est inutile d'installer un moment de conseil s'il n'y a rien à gérer, rien à régler ou à décider en commun. C'est pour cela que le conseil ne peut être mis en place dès la première semaine sauf dans les classes qui, dès la rentrée, continuent leurs activités de juin simplement interrompues par les vacances.

Au début, le maître aura une grande part dans son fonctionnement et animera lui-même « le conseil » : il montrera comment établir l'ordre du jour, comment répartir le temps, comment faire circuler la parole, comment prendre les décisions après argumentation soit par vote, soit par consensus, comment les conserver, comment assurer le secrétariat, etc. Le plus rapidement possible ce rôle de Président(e) sera cédé à un élève qui changera à chaque conseil et sera aidé par un(e) secrétaire et bien sûr par l'adulte qui sera toujours présent en tant que recours.

Si malgré tout la parole ne se libère pas il ne faut pas s'obstiner et il faut ajourner l'introduction du conseil. Il sera mis en sommeil.

La distanciation de l'adulte

Il est clair qu'une classe qui se dirige vers une gestion coopérative relève, au départ, de la seule intention de l'adulte qui va impulser cette nouvelle façon d'envisager la vie du groupe classe. Il a donc en tête un schéma préétabli de ce qu'il attend, même s'il est ouvert à toutes les modifications possibles il n'est pas toujours prêt à en accepter certaines dérives.

Quand on donne la parole à des enfants et encore plus à des adolescents, ils la prennent et ne l'utilisent

pas toujours dans le sens souhaité par l'adulte ou par la bienséance.

Dans le second degré, en particulier si le conseil de coopérative se tient dans une seule discipline (s'il n'y a pas d'équipe pédagogique constituée sur la classe) on risque de tourner très rapidement au tribunal institutionnel pour les autres collègues ou au bureau des pleurs. C'est souvent ce qui se passe dans les heures de vie de classe des lycées. L'adulte doit alors tenir le cap et refuser ces procédés.

Beaucoup plus fréquemment c'est le conseil qui permet la remise en cause directe de l'enseignant qui conduit la classe coopérative. Comme disait Mireille Cifali, lors de sa conférence à un des salons des apprentissages de Nantes : « *Sur vingt cinq enfants ou adolescents il y en a toujours un qui finit par mettre le doigt sur une des plaies conscientes ou inconscientes de l'enseignant, entraînant alors des réactions souvent incontrôlées ou démesurées.* » C'est à ce stade que doit jouer la mise à distance pour que l'adulte ne se sente pas mis en danger et ne réagisse pas de façon trop brutale. Ceci tient de l'expérience de l'enseignant et le fait de connaître l'existence de pareil inconvénient permet souvent d'en relativiser la portée et de contrôler les réactions de l'adulte.

Le silence actif de l'adulte

Il est souvent difficile pour l'adulte de voir les enfants triturer une discussion, s'enliser dans l'argumentation, faire des redites alors que lui, l'adulte, du haut de son immense expérience a les réponses. De tous les enseignants que j'ai eu l'occasion d'interroger tous disent qu'ils ont conscience d'intervenir souvent trop tôt dans les discussions des enfants, les frustrant ainsi d'arriver, par eux-mêmes, à un résultat. Effectivement par des interventions trop importantes de l'adulte et prématurées les enfants perdent très rapidement l'envie de chercher et finissent par juger leurs interventions mineures donc inutiles.

Par son silence l'adulte ne se veut pas non directif et prêt à laisser s'installer n'importe quoi dans le groupe. Bien au contraire son silence doit être attentif, actif et perçu constamment par les enfants comme un encouragement à leur propre expression et en même temps comme un recours toujours possible. Ceci nous conduit aussi à examiner les prises de décision.

Les prises de décisions : vote ou consensus ?

À des journées d'études de l'ICEM une centaine de présents avait accepté de répondre à un sondage sur les pratiques coopératives, en particulier sur les prises de décision. À plus de 97,7 % ils avaient répondu que, pour que le groupe classe puisse fonctionner en prenant les décisions qui s'imposent, il ne pouvait être utilisé que le vote. Le vote majoritaire : la moitié des voix plus une. Dans le même ordre d'idée et avec à peu près le même pourcentage ils rejettaient la règle de l'unanimité ou du consensus pour prendre les décisions, car cette pratique leur paraissait inapplicable car trop dévoreuse de temps et d'énergie.

Très récemment j'ai eu le privilège de travailler avec l'équipe de l'École Ange Guépin à Nantes (Équipe pédagogique Freinet). Leur discours, leurs interrogations étaient tout autres. Lassés de voir des minorités n'ayant pas voté une décision faire de la résistance quant à son application, ils se sont demandés si l'argumentation avait été suffisante et si la décision était valable puisque non reconnue par l'ensemble des enfants concernés. Ils ont donc mis en place dans les classes un système de décision par consensus. Comme ceci prend beaucoup de temps, seules les décisions très importantes pour la communauté ont eu droit d'aller à une tentative de consensus. Comme le temps n'est pas extensible, si le consensus n'était pas obtenu dans le temps imparti, la décision n'etait pas prise. En revanche les décisions « peu importantes » étaient expédiées par voie de vote à la majorité pour que le groupe puisse fonctionner.

Il ne m'appartient pas de dire ce qui est « bien » ou pas « bien », mais le fait mérite réflexion et tout adulte qui fait le choix de la classe coopérative ne peut faire l'économie de cette réflexion.

L'écrasement des minorités dans le conseil

Par le consensus les minorités ne peuvent être soumises à des décisions non souhaitées par elles. Par le vote à la majorité, sauf si exceptionnellement on rencontre des votes à l'unanimité, une minorité sera « écrasée » même si le mot paraît un peu fort ici.

Le vote a aussi ses vertus formatrices et se retrouver dans une minorité peut permettre la construction des individus. C'est une longue discussion que nous ne développerons pas ici. Pour faire court, il faut en tant qu'adulte veiller, lors des diverses décisions par vote, que ce ne soient pas toujours les mêmes enfants qui se retrouvent constam-

ment dans la minorité obligée de se soumettre à la loi du plus grand nombre. Si tel était le cas l'adulte se devrait se s'entretenir avec ce groupe constamment minoritaire et poser ce problème à l'ensemble du groupe car il peut être révélateur d'oppositions personnelles qui, à terme, saperont l'unité et le fonctionnement de la classe.

La portée de nos pratiques coopératives

Pour une classe Freinet il s'agit de mettre en place des structures qui rendent les enfants autonomes, responsables, sujets de leur savoir etc. Tous, nous connaissons ces arguments et sommes souvent persuadés que, par nos pratiques, par l'exemple, par le tâtonnement du groupe, nous permettrons de faire vivre une pratique démocratique qui fera trace dans l'esprit de nos jeunes démocrates en devenir. C'est sciemment que je ne dis pas en formation car enseigner un dogme, fût-il républicain, est hors de la philosophie défendue par le Mouvement Freinet. Je parlais de distanciation de l'adulte un peu plus haut, nous en avons besoin quand nous tentons de faire une évaluation des traces laissées car nous nous heurtons souvent à plusieurs constatations pas toujours très valorisantes :

- Enfants qui n'ont pas toujours conscience qu'ils ont vécu une pratique particulièrement démocratique . Interrogés quelques années plus tard, ils savent qu'ils ont eu un apprentissage particulier, mais n'en définissent pas les contours.
- Elèves qui ont bien compris comment fonctionnait ce système et qui s'en sont servi à l'encontre même de ce que l'adulte pensait faire découvrir comme valeur : égalité, justice, tolérance, etc. Par exemple une classe de troisième qui utilise les techniques apprises : argumentation, assemblées générales de la classe, vote à l'unanimité pour exclure purement et simplement une élève du groupe et la mettre en quarantaine. Cela avec la conscience tranquille de la décision juste prise dans les règles. Un oubli de taille cependant : la décision portait atteinte aux droits élémentaires de l'expulsée. Je sais, il suffit de regarder ce qui se passe tous les jours autour de nous dans la société pour en trouver l'illustration, mais ce n'est pas une excuse hélas.

Il y a bien encore d'autres pièges, d'autres situations qui font que les choses coincent et régressent à certains moments. Mais fort heureusement il est de nombreuses situations qui marquent des avancées positives incontestables dans la construction personnelle et sociale des individus. C'est la preuve d'une institution bien vivante contrairement à des méthodes figées et sans surprises. La responsabilisation des enfants et des adolescents de nos classes est et restera une des priorités de notre pratique pédagogique.

André Mathieu